



L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	27/02/2026
Date d’Affichage	27/02/2026
Nombre de Conseillers en exercice	13
Présents	9
Votants	11

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mr Michel LEBOUIC, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Nicolas MARTINAIS.

Absents excusés :

Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH, Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mme Laëtitia SALIOT.

Absent :

Mme Sylvie COUPE, Mr Patrick DEMARQUET.

Mr Michel LEBOUIC est nommé secrétaire de séance.

N°045-2026

Validation du devis VEOLIA pour le remplacement des pompes de relèvement du braye

Monsieur Le Maire présente le devis de l'entreprise VEOLIA pour le remplacement des pompes de relèvement du braye.

L'entreprise VEOLIA propose un devis de 1 236.89 € TTC pour une pompe submersible ainsi que la pose.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise VEOLIA pour le remplacement des pompes de relèvement du braye d'un montant de 1 236.89 € TTC et d'imputer cette dépense en investissement au Budget Assainissement.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

